

Instructions pour l'inscription aux repas scolaires

Prérequis de la part des parents pour qu'ils puissent utiliser la plateforme :

- Posséder le numéro de registre national de leur(s) enfant(s)
- Avoir l'application It's Me ou un lecteur de carte d'identité électronique

Etape 1 : Connexion via l'eID ou It's Me

- Cliquez sur le bouton « **Connexion** » en haut à droite de l'écran
- Sélectionnez, dans l'encart de gauche, la connexion au moyen de la carte d'identité électronique
- Branchez votre lecteur de carte d'identité électronique et insérez cette dernière ou utilisez It's me
- Suivez les instructions à l'écran
- Complétez votre fiche utilisateur avec un maximum d'informations (adresse, numéro de registre national, téléphone)
- **Rendez-vous ensuite sur la page « Portail Parent »**

Etape 2 : S'enregistrer en tant que parent

- Cliquez sur le bouton « S'enregistrer en tant que parent »
- Les informations indiquées ne peuvent être modifiées. Validez directement et **revenez sur la page « Portail Parent »**.

Deux possibilités :

Cas A : vous recevez déjà des factures à votre nom de la part de l'administration communale, votre nom est donc déjà associé à un ou plusieurs enfants dans notre base de données. Si tel est le cas, vous pouvez passer à l'étape 4.

Cas B : vous ne recevez pas de factures à votre nom (elles sont envoyées au co-parent ou non pas lieu), vous n'avez donc pas encore d'enfant(s) associé(s). Passez donc à l'étape 3.

Etape 3 : Enregistrer mon enfant

- Cliquez sur le formulaire « Ajouter un enfant »
- Indiquez correctement les coordonnées de votre enfant et sélectionnez son lieu scolaire

- Pour le **numéro de registre national** : celui-ci peut être trouvé sur la carte de mutuelle, sur son acte de naissance ou demandé auprès de l'administration communale.
- **Réalisez cette étape 3 autant de fois que vous avez d'enfant à inscrire.**
- Une fois que votre ou vos enfants sont enregistrés, **revenez sur la page « Portail Parent ».**

Etape 4 : Inscrire l'enfant aux repas scolaires

- Cliquez sur le formulaire « Repas scolaires » en lien avec l'enfant à inscrire
- S'affiche alors un calendrier pour chaque jour du mois où un repas est proposé. Plusieurs repas (soupe / repas complet) peuvent être proposés chaque jour. Il n'y a qu'un seul choix possible par jour.
- Cliquez sur le repas à la date souhaitée. Ne cliquez pas si vous ne souhaitez pas réserver de repas.
- Validez.
- Vous pouvez modifier votre réservation en revenant sur ce formulaire lors de la période d'inscription. Passé ce délai, il vous faudra utiliser le formulaire de désinscription.

Etape 5 : Si utilisation du prépaiement en ligne :

- Si le prépaiement des repas est requis, vous verrez apparaître un montant à payer dans votre panier lorsque vous avez validé le formulaire d'inscription aux repas.
- Ce montant peut être diminué par un solde associé à votre compte, par exemple pour des repas payés mais non consommés le mois dernier.
- Ce solde n'est ainsi pas remboursé directement au parent, mais est soustrait chaque mois du nouveau montant à payer.
- Une fois votre panier payé, les repas réservés sont confirmés auprès de votre administration communale.

Désinscription

- Cliquez sur le formulaire « Désinscription aux repas scolaires » en lien avec votre enfant
- Cochez les dates auxquelles votre enfant doit être désinscrit
- Validez.

En cas de garde alternée :

Les parents ayant la garde alternée de leur(s) enfant(s) peuvent les inscrire uniquement pour les jours où ils en ont la garde. L'autre parent pourra également réaliser les inscriptions. Chaque parent visualise les inscriptions faites par l'autre, sans pouvoir les modifier. Chaque parent est facturé des inscriptions faites par lui-même si les deux sont bien déclarés comme étant facturables (merci de faire la demande à l'Administration communale).